

**DECLARATION DE LA DELEGATION SENEGALAISE SUR
L'ASSISTANCE AUX VICTIMES DES MINES AU SENEGAL.**



Gouvernement de la Republique du SENEGAL accorde une importance capitale a l'assistance aux victimes des Mines.

Il existe un systeme de collecte d'informations sur les accidents et les survivants de Mines. Certaines victimes de Mines sont des relais commuautaires et a ce titre, collectent des donnees sur les seances de sensibilisation et les decouvertes de Mines.

Ainsi, un total de **679 victimes**, dont **147 tuees**, a ete enregistre dans la region naturelle de Casamance depuis 1997.

1°- POUR LES PREMIERS SOINS ET LE SUIVI MEDICAL

- Il est possible de pratiquer un acte chirurgical assez rapidement apres l'apparition de la lesion, si l'accident a eu lieu non loin d'un axe routier praticable, d'un camp militaire ou d'un autre moyen de locomotion,

- Le personnel de sante competent est regroupe au centre hospitalier regional de Ziguinchor et les victimes de Mines ne se voient pas refuser les soins. Ils sont au contraire pris en charge ^{gratuitement} par l'hopital et le programme Handicap international que nous tenons a remercier au passage.

Les victimes de Mines ont un acces permanent aux soins de reeducation post aigus et pose de protheses.

2°- POUR LE SOUTIEN PSYCOLOGIQUE

- La prise en charge est certes deficiente mais il existe un reseau de **42 Conseillers** formes par Handicap international et qui sont a l'ecoute et a la gestion du stress.

3° - POUR LA REINSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Le Gouvernement du SENEGAL

- reserve un quota de 15% aux personnes handicapees dans la Fonction publique,

- encourage et soutient les groupes vulnérables a s'investir dans les activités generatrices de revenus.

Il existe également des programmes d'accès au crédit pour les victimes du conflit et les personnes handicapees.

Concernant les victimes militaires, ils sont maintenus en activités et une pension d'invalidité leur est allouée. L'Armée senegalaise a, en outre, mis en place **une Fondation des invalides et Mutilés militaires** ainsi qu'une **Agence** pour la réinsertion sociale de ces derniers.

Un projet de loi d'orientation sociale pour l'égalisation des chances va garantir aux personnes handicapees les memes Droits et Obligations que leurs concitoyens. Cette loi va permettre d'améliorer la situation de ces personnes quant a leur prise en charge médicale, leur réinsertion économique et leur protection sociale.

EN TERME DE PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE MINES, LE GOUVERNEMENT DU SENEGAL ENVISAGE D'ICI 2009:

- de réduire les délais de prise en charge, en renforçant l'équipement des régions concernées en ambulances tactiques médicalisées et de réanimation,

- de mettre en place une unite de Banque de sang au niveau des Regions de Kolda et Ziguinchor,
- de former les enseignants a la prise en charge des eleves handicapes,
- et de former les infirmiers chefs de poste medical a l'administration correcte des premiers soins.

Pour parvenir a ces objectifs, le Gouvernement du SENEGAL compte sur l'appui des Donateurs.

Je vous remercie Monsieur le President.